

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : [nadine-poitras-hubert-csscv-gouv-qc-ca](https://www.cadre21.org/membres/6fb86642a863786a2deba2ba)
<https://www.cadre21.org/membres/6fb86642a863786a2deba2ba>

Date d'obtention : 2025-03-10 14:36:09

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte

Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

prendre les informations et intervenir rapidement. Compléter la trousse TEXTO avec la victime, témoin (s'il y a lieu) et auteur. S'assurer de bien suivre chacune des étapes afin de bien diriger l'intervention et la transmettre à l'autorité policière dès le moment venu. Confisquer le téléphone portable rapidement afin d'arrêter la propagation de photos ou vidéos. Les interventions de prévention seront émises par les intervenants externes.

Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

Je retiens qu'il est important de bien suivre les étapes de la démarche SEXTO afin de bien intervenir et de ne pas brûler des étapes ou diriger trop rapidement au service de police. La grille d'évaluation nous indiquera le bon moment de transférer le dossier à l'autorité policière.

Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto?

Je pense que je pourrais avoir de la difficulté à bien cerner si c'est vraiment de la malveillance ou non. Mais, selon moi, la grille d'évaluation va m'indiquer.